

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES

AU BUREAU DE POSTE DE
STE. ANNE DE LA POCATIERE
Le 31 août 1867.

Abbott, C C	
Beaulieu, Urbain	Bélanger, D. Caroline
Colingwood, Capt	Caron, François
Duplessis, Pierre	De Lisle, D, Harriet
Déry, Joseph	
Grondin, Henri	Gagné, Siméon
Gagné, Odilon	Lizotte, Dme Delina
Leclerc, Célestin	Lagacé, Dle Apolline
Lauzier, Fred.	Lizotte, Claude
Miville, Firmin	Murray, Miss G
Magons, Antoine	
Ouellet, Bruno	Ouellet, Alphonsine
Potvin, Vve Ed	Perron, Rieul
Pelletier, Frs	Pelletier, Luther
Roy, Albert	Rouleau, Frs
Roy, L J	
Tailon, Nazaire Michel	
Viverais, Fabien	Verret, Dme Frs

JOSEPH DIONNE,
Maître de Poste.

COMPAGNIE

DU

RICHELIEU,



NOUVELLE LIGNE DU JOUR
ENTRE

MONTREAL ET QUEBEC.

Le splendide Vapeur en Acier Bessemer

CANADA,

Capt. L. B. VOLIGNY,

LAISSERA LE QUAI NAPOLEON
POUR MONTREAL,

Mardis, Jendis et Samedis

Matin, durant la belle saison, à 7 h. A. M.
pour Montréal,

Et laissera Montréal tous les

Lundis, Mercredis et Vendredis,

A 7 h. A. M., arrêtant à SOREL et
TROIS-RIVIERES, faisant le trajet le jour
et arrivant à Québec vers 6 h. P. M.

Les passagers par cette route jouiront de
la grande scène historique qui se développe
sur les bords du magnifique fleuve St. Lau-
rent.

Première Classe, Déjeuner et Diner
compris, \$3.50.

On peut se procurer des Billets au Bureau
sur le quai.

Pour autres informations, s'adresser au
Bureau sur le quai Napoléon.

J. E. DESCHAMPS.

Agent.

15 août 1867.

COLLEGE DE STE. ANNE

La rentrée des élèves du Collège de Ste.
Anne aura lieu le 5 septembre pro-
chain.
15 août 1867.

A vendre à l'imprimerie de la *Gazette*
des Campagnes :

ESSAI

SUR

LE LUXE

ET LA

VANITE DES PARURES,

SPÉCIALEMENT DÉDIÉ AUX PERSONNES
DE LA CAMPAGNE,

Par Al. Mailloux, Ptre. V. G.

Prix : 36 sous.

ANNALES DU COLLEGE DE STE. ANNE

Première livraison.

CATALOGUE

PAR ORDRE ALPHABETIQUE

DES ÉLÈVES DU

COLLEGE DE STE. ANNE

Depuis sa fondation en 1829 jusqu'à 1867,
avec la date d'entrée, sortie, résidence et
profession de chaque élève, suivi d'une
liste des Directeurs et Professeurs, par
ordre chronologique, et se terminant par
un obituaire des élèves morts au Collège
depuis ce temps.

Prix : 2 schellings

On peut également se procurer ces
deux brochures à la Librairie de Messieurs
Garant et Trudel, rue de la Fabrique, H.-
V., Québec.

TERRE A VENDRE

UNE magnifique terre, dans la paroisse
de St. ELOI, comté de Témiscouata,
contenant quatre arpents de front sur qua-
rante-deux de profondeur, avec maison,
étable et grange. Cette terre n'est qu'à 40
arpents de l'Eglise.

Conditions de paiement très-libérales.

S'adresser à M. le Curé du lieu,

J. G. GAUDIN, Ptre.

L'IVROGNERIE.

Advenant le 15 août prochain, les livres
souscrits qui n'auront pas été réclamés et
payés, seront mis en vente chez un libraire,
afin de payer l'imprimeur.

En dehors de la souscription, ont été tirés
quelques exemplaires, qui seront en vente à
l'établissement du *Journal de Québec*.

A. MAILLOUX, Ptre.

A VENDRE

A la Grande-Baie, Saguenay

PLUSIEURS terres en parfait état de
culture, à quelques arpents de l'Eglise
de St. Alexis, d'un moulin à scies, à farine,
à carder, et d'une tannerie, savoir :

La ferme du Barachois. 1300 arpents
La ferme du Moulin. 450 "
La ferme du Village 450 "
La ferme du Portage. 200 "

Condition de la vente.

Tout comptant ou au moins les deux tiers
comptant. Le reste à crédit avec intérêt.

Pour plus amples informations, s'adres-
ser à M. ROBERT BLAIN, à la Grande-
Baie, Saguenay, ou à l'Hon. D. E PRICE,
Québec.

Chicoutimi, 20 novembre, 1866.

J. B. C. HEBERT,

ET

J. ANOTIL,

Notaires et Agents,

ONT transporté leur bureau dans l'an-
cienne maison occupée par Chs. M.
DeFoy, écr, No 15, rue St Joseph, Haute-
Ville, Québec.

J. P. GENDRON,

Marchand-Horloger,

No. 12 Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES
et BIJOUX qui lui seront confiés pour
être réparés seront mis dans un coffre en
fer à l'épreuve du feu.



DÉPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE.

BRANCHE DES PECHERIES,

Ottawa, 26 Avril 1867

Le règlement suivant concernant la Pé-
che a été approuvé et adopté par Son
Excellence l'Administrateur du Gouverne-
ment en Conseil, le 25 courant, en vertu du
Statut 29 Vict. Cap. 11, (Acte des Péche-
ries.)

"On ne pourra pêcher, prendre ou tuer
le saumon avec des rats ou autres appareils
dans le Bas-Canada, excepté en vertu de
baux ou permis accordés par le Départe-
ment des Terres de la Couronne."

Certifié,

A. CAMPBELL,

Commissaire des Terres de la Couronne

On trouvera, à la Librairie de la *Go-
zette des Campagnes*, la *Vie Popula-
re du Pape Pie IX*, pour 12 sous.